

# SALAIRES

## 8 années de blocage, ça suffit !

**2010 = 0%<sup>1</sup> / 2011 = 0% / 2012 = 0% / 2013 = 0% / 2014 = 0%**  
**2015 = 0% / 2016 = 0% / 2017 = 0%**

Le gouvernement d'Emanuel VALLS a confirmé et précisé un super plan d'austérité : 50 milliards de réduction des dépenses publiques pour financer le « pacte de responsabilité » de 30 milliards « d'allègements de charges » aux entreprises et réduire les déficits publics. Conséquences les salariés payent le prix fort de cette austérité :

- Gel du point d'indice des fonctionnaires jusqu'en 2017,
- Gel des prestations sociales et familiales,
- Gel des pensions et retraites jusqu'en octobre 2015.

### 120 € de perte minimum chaque mois !

Depuis 2010, début du gel du point d'indice, les fonctionnaires et agents publics ont vu leur pouvoir d'achat reculer de 7,68 % (indice INSEE avec tabac), auquel il faut rajouter l'augmentation de la cotisation retraite de 0,64% sur la même période ! Le manque à gagner mensuel est très important. Exemples, vous êtes :

- Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à l'échelle 3, au 6<sup>ème</sup> échelon (indice majoré 321), vous perdez chaque mois 124 €,
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à l'échelle 5, au 10<sup>ème</sup> échelon (IM 380), vous perdez chaque mois 146 €,
- Animateur ou technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, en catégorie B NES, au 8<sup>ème</sup> échelon (IM 405), vous perdez chaque mois 156 €,
- Infirmier(e) en soins généraux de classe supérieure 2<sup>ème</sup> échelon (IM 456), vous perdez chaque mois 176 €,
- Attaché(e) Territorial, au 7<sup>ème</sup> échelon (IM 496), vous perdez chaque mois 191 €,
- etc.

**FO appelle les fonctionnaires et les agents publics  
à participer massivement à la grève et aux manifestations**

**le jeudi 15 mai 2014**

**pour exiger du gouvernement l'arrêt de cette politique suicidaire et  
réaffirmer leurs revendications :**

- Retrait du pacte de responsabilité et l'annulation des coupes budgétaires de 50 milliards sur les dépenses publiques.
- L'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice pour tous les échelons.
- Abrogation de la loi « MAPTAM » (*Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles*).

Le 24 avril 2014

<sup>1</sup> L'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2010 devait être accordée en 2009. E. Woerth, ministre de la fonction publique a décidé de rompre son engagement et de la reporter.